

Le nombre de
Conseillers
en exercice est de :
29

Affiché le :

Enregistré en
Préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

Délibération du Conseil Municipal
N° 2026-04-25
de la Ville de Saint Jean d'Ilac

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la ville de SAINT JEAN D'ILLAC, convoqués par les soins de Monsieur le Maire se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Édouard QUINTANO, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

PRESENTS :

Le groupe majoritaire : 18

Monsieur Édouard QUINTANO, Maire
Monsieur Dominique BEYRAND, Madame Sandrine ETCHEVERS, Monsieur Jean-François QUISSOLLE, Madame Christine ALOS, Monsieur Julien MAGUIN, Madame Nicole DIRAT, Monsieur Paul BERARD, Madame Audrey NOBLE, Adjoints au Maire,
Monsieur Pascal LETANGRE, Monsieur Thomas LACROIX, Monsieur Gérard COURTIAL, Madame Françoise ALBOUY, Madame Sylvie SEVERIN, Monsieur Jérémy SALETA, Madame Sarah BABAYOU, Madame Marie-Antoinette BLANC, Madame Caroline ESTEVE-SANTINI

Le groupe opposant « VIVRE SAINT-JEAN-D'ILLAC » : 6

Madame Virginie GANDRAND, Monsieur Jérôme GORALCZYK, Madame Aurélie SALSENCH, Monsieur Clément CARRIERE, Madame Sophie GUITEL, Monsieur Jean-Luc BODINEAU

Le groupe opposant « NOUS AIMONS VIVRE A SAINT-JEAN-D'ILLAC » : 1

Madame Nathalie CREANT

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Monsieur Fabrice DEYDIER à Madame Sandrine ETCHEVERS
Madame Christelle DELBREIL à Monsieur Pascal LETANGRE
Madame Nathalie AGUADO à Monsieur Dominique BEYRAND
Monsieur Dominique CROUZILLE à Monsieur Jean-François QUISSOLLE

ABSENT(E)S :

ABSENT(E)S NON EXCUSE(E)S :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Pascal LETANGRE

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur QUISSOLLE Jean-François, Adjoint au Maire délégué à l'Administration générale, Finances et Relations Humaines, propose aux membres du Conseil municipal de désigner trois représentants de la commune au sein du comité consultatif de la restauration scolaire en invitant les groupe de l'opposition à proposer un représentant.

Vu la délibération n° 2012-02-01 du 13 février 2012 relative à la mise en place d'un Comité Consultatif de Restauration Scolaire ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et relations humaines en date du 13 avril 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, suite au renouvellement général du conseil municipal, trois représentants de la commune, en son sein.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE :

De désigner les conseillers municipaux suivants :

- 1 - Mme Nicole DIRAT
- 2 - Mme Nathalie AGUADO
- 3 - Mme Sophie GUITEL

Mise aux voix, cette délibération est adoptée comme suit :

Délibération approuvée à l'**unanimité**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint Jean d'Ilac,
Le 21 avril 2026

Le secrétaire de séance



Pascal LETANGRE



Le Maire,



Édouard QUINTANO